

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Philippe MAZIÈRE, Président.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2026

En exercice	8
Présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

**N° D026-2026**

**PRÉSENTS** : Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Claire MALRIC, Philippe MAZIÈRE, Mathieu MEYZE, Sylvie RASSAT, Sylvie REFANCHE, Jérémy ROUX

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jérémy ROUX

**Objet : ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU SIEPEA**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-7 et L5211-1 ;

Vu la délibération D024-2026 du 9 avril 2026 portant création de trois postes de Vice-Présidents du SIEPEA ;

Considérant que le ou les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu : M. Mathieu MEYZE : 8 (huit) voix

M. Mathieu MEYZE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président du SIEPEA.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou Notification le :	Secrétaire de séance  	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 10 avril 2026  Le Président, Philippe MAZIÈRE   
--	--	---